

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00088

Numéro SIREN : 063 200 885

Nom ou dénomination : S T R E G O

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 8586

Greffé du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/8586

Type d'acte : Rapport du commissaire aux apports

Déposant :

Nom/dénomination : S T R E G O

Forme juridique :

N° SIREN : 063 200 885

N° gestion : 1963 B 00088



Ma...
...

Sébastien BRAULT
Gilles ROYER
Komla KONUDEA

*Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes*

SAS STREGO

Société par actions simplifiée au capital de 8 208 228 €

Siège Social : 4 rue Papiau de la Verrie

49000 - ANGERS

R.C.S. ANGERS 063 200 885

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**APPORT DES ACTIONS des Sociétés CABINET TANGUY et S D H
détenues par Messieurs André TANGUY et Dominique HERRY
à la société SAS STREGO**

► 5 bis, rue de Champfleur - 49124 St Barthélemy d'Anjou - Tél. : 02 41 21 16 21

SAS au capital de 40 000 € - RCS Angers 452 517 931 - TVA intracommunautaire : FR 05 452 517 931 - Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Angers

SAS STREGO

Société par actions simplifiée au capital de 8 208 228 €

Siège Social : 4 rue Papiau de la Verrie

49000 - ANGERS

R.C.S. ANGERS 063 200 885

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Aux Associés,

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui nous a été confiée par Ordonnance du Tribunal de Commerce d'Angers, concernant les apports par Monsieur André TANGUY de 855 actions qu'il détient dans la société CABINET TANGUY et par Monsieur Dominique HERRY de 2 006 actions qu'il possède dans la société S D H à la société SAS STREGO, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L 225-147 du Code de Commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers pouvant éventuellement exister.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre dans la société SAS STREGO, bénéficiaire des apports et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

.../...



1. Présentation de l'opération et description des apports :

a. Présentation de l'opération

Monsieur André TANGUY, de nationalité Française, né le 27/01/1961 à QUIMPER (29), demeurant 5 avenue du Lycée - 29600 MORLAIX, marié avec Madame Elisabeth CAROFF sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage préalable à leur union reçu le 31 juillet 1987 par Maître DUCREUX, notaire à ANGERS (49), souhaite apporter 855 actions qu'il détient en pleine propriété dans la société SAS CABINET TANGUY à la société SAS STREGO ;

Monsieur Dominique HERRY, de nationalité française, né le 20/12/1968 à LANDIVISIAU (29), demeurant 3 route de Penquer - Saint Didy - 29610 PLOUIGNEAU, marié sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 15 juillet 1994 à PLOUVORN, souhaite apporter 2 006 actions qu'il détient en pleine propriété dans la société SAS S D H à la société SAS STREGO ;

La société SAS STREGO bénéficiaire des apports est une Société par actions simplifiée au capital de 8 208 228 €uros dont le siège social est situé 4 rue Papiau de la Verrie - 49000 ANGERS. Elle est immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 063 200 885. Dans le cadre de la détermination de la parité d'échange, la valeur vénale de l'action de la société SAS STREGO est de 145,03 € conformément aux dernières opérations capitalistiques intervenues sur l'année 2020.

La société CABINET TANGUY est une Société par actions simplifiée au capital de 510 000 € dont le siège social est situé boulevard René Filly - 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS. Elle est immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 379 167 067. Elle a pour activité principale l'expertise-comptable et le commissariat aux comptes.

La société S D H est une Société par actions simplifiée au capital de 245 300 €uros dont le siège social est situé 3 route de Penquer - 29610 PLOUIGNEAU. Elle est immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 789 376 084. Cette société détient 40 % des actions de la société SAS CABINET TANGUY.

La société bénéficiaire de ces apports se propose de recevoir à titre d'apport en nature les actions pour un montant global de 1 683 034,94 € à savoir 841 439,70 € au titre des actions de la société CABINET TANGUY et 841 597,24 € pour les actions de la société S D H.

Ces apports seront consentis et acceptés moyennant les attributions suivantes :

- 5 798 actions de 21 € chacune émises au prix 145,03 € à l'attention de Monsieur André TANGUY. Une prime d'apport de 124,03 € par action créée sera donc inscrite dans les comptes de la société SAS STREGO. La différence entre l'augmentation de capital évaluée à 840 883,94 € et l'apport valorisé à 841 439,70 € générera une soultre de 555,76 € inscrite au crédit du compte courant ouvert au nom de Monsieur André TANGUY dans les livres de la société SAS STREGO ;

.../...



- 5 798 actions de 21 € chacune émises au prix 145,03 € à l'attention de Monsieur Dominique HERRY. Une prime d'apport de 124,03 € par action créée sera donc inscrite dans les comptes de la société SAS STREGO. La différence entre l'augmentation de capital évaluée à 840 883,94 € et l'apport valorisé à 841 597,24 € générera une soulté de 713,30 € inscrite au crédit du compte courant ouvert au nom de Monsieur Dominique HERRY dans les livres de la société SAS STREGO.

Les apports ci-dessus seraient réalisés en pleine propriété et ne seraient gérés d'aucun gage.

b. Description et évaluation des apports

Aux termes des contrats d'apport entre les Apporteurs et la société SAS STREGO, les apports seraient uniquement constitués des actions des sociétés SAS CABINET TANGUY et SAS S D H.

L'évaluation des actions des sociétés SAS CABINET TANGUY et SAS S D H a été obtenue en reprenant une méthode de valorisation liée au pourcentage de chiffre d'affaires. L'évaluation retenue dans les apports est conforme au protocole d'apport/cession signé entre les parties. La valorisation de la société SAS CABINET TANGUY s'établit à 2 091 297,50 € soit 841 439,70 € pour les 855 actions apportées par Monsieur André TANGUY. Enfin, l'évaluation de la société SAS S D H s'établit à 841 597,24 € soit 100 % des titres de la société détenus par Monsieur Dominique HERRY.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à :

- s'assurer de la propriété par les associés des titres apportés ;
- contrôler la valeur attribuée à l'apport,
- vérifier jusqu'à la date de ce rapport l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de cet apport.

3. Avantages particuliers

Les contrats d'apport et le projet d'assemblée générale extraordinaire soumis à notre examen ne prévoient aucun avantage particulier au profit de personnes futures associées ou non.

.../...



4. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports décrits ci-dessus s'élevant à 1 683 034,94 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les apports sont au moins égaux au montant de l'augmentation de capital de la Société bénéficiaire.

Fait à Saint Barthélemy d'Anjou,
le 30 juillet 2020,
le Commissaire aux Apports.



SAS G/AUDIT
Représentée par Gilles ROYER
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale d'ANGERS



Macl.

Rapport Comm Apports STREGO SAS

Final Audit Report

2020-07-31

Created:	2020-07-31
By:	Isabelle LEBERT (isabelle.lebert@geo-conseils.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAgRiPqwIMT7dqvGKN-7wdLDg3G2jiX-br

"Rapport Comm Apports STREGO SAS" History

-  Document created by Isabelle LEBERT (isabelle.lebert@geo-conseils.fr)
2020-07-31 - 6:42:30 AM GMT- IP address: 95.141.123.137
-  Document emailed to gilles royer (gilles.royer@geo-conseils.fr) for signature
2020-07-31 - 6:42:57 AM GMT
-  Email viewed by gilles royer (gilles.royer@geo-conseils.fr)
2020-07-31 - 7:27:10 AM GMT- IP address: 95.141.123.137
-  Document e-signed by gilles royer (gilles.royer@geo-conseils.fr)
Signature Date: 2020-07-31 - 7:27:18 AM GMT - Time Source: server- IP address: 95.141.123.137
-  Signed document emailed to Isabelle LEBERT (isabelle.lebert@geo-conseils.fr) and gilles royer (gilles.royer@geo-conseils.fr)
2020-07-31 - 7:27:18 AM GMT



Adobe Sign